

les cahiers de l'audap



5-18

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
COLLECTIVITÉS, MOBILISEZ-VOUS !

Vie institutionnelle

Nathalie MOTSCH, désignée à la Présidence de l'Agence d'Urbanisme

Le Bureau de l'AUDAP réuni à Bayonne le 19 septembre dernier a installé Nathalie MOTSCH, Conseillère communautaire et membre du Conseil permanent à l'Agglomération Pays Basque, à la Présidence de l'Agence d'urbanisme. Adjointe au Maire de Biarritz en charge de l'Urbanisme et membre du SCoT du Pays basque et du Seignanx, Nathalie MOTSCH succède à Jean-René ETCHEGARAY. Les membres du nouveau Bureau sont Sandrine DERVILLE (Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine) et Marc CABANE (Président du SCoT du Grand Pau) en tant que vice-présidents, Charles PELANNE (Vice-Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques) en tant que secrétaire, Didier LARRIEU (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées) en tant que trésorier, ainsi que Nicolas JEANJEAN (représentant de l'État), Jean-Pierre MIMIAGUE (Président des Luys en Béarn) et Jean-Marc LARRE (Vice-Président du Seignanx). Ce nouvel exécutif vise une représentation paritaire et équilibrée des membres de l'agence d'urbanisme, ils accompagneront la Présidente dans ses missions.

Nathalie MOTSCH a évoqué deux axes de travail majeurs pour les années à venir. Le positionnement stratégique de l'AUDAP, d'une part, avec la construction d'un nouveau projet d'agence pour la période 2018-2022. En effet, au regard de la nouvelle « donne » législative et institutionnelle, la Présidente souhaite engager une large concertation auprès des membres de l'AUDAP pour co-construire un projet innovant et faire de l'Agence d'urbanisme l'outil incontournable de l'aménagement de nos territoires. D'autre part, la nouvelle Présidente a indiqué vouloir prioriser la diffusion et le partage d'informations : « l'approche urbaine de l'AUDAP est transverse, multi-compétente, c'est une véritable plus-value pour nos membres et d'une manière générale pour nos territoires qui sont, suite à la reconfiguration territoriale, en train de se réinventer ». Dans ce cadre, Nathalie Motsch a annoncé sa volonté de construire un événementiel en 2018, pour fêter les 20 ans de l'AUDAP et « conforter son positionnement dynamique au plus près des besoins de nos bassins de vie ».

Contact : a.franck@audap.org

Télécharger les instances associatives de l'AUDAP : <https://goo.gl/hY4t2A>



Mutualisation numérique *L'innovation data/web au service du réseau des Agences d'Urbanisme*

L'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées s'inscrit totalement dans la démarche de « mutualisation numérique » engagée par la FNAU en 2016 qui tend à promouvoir les échanges en matière numérique et d'innovations.

Les objets sont nombreux : supports logiciels, scripts, algorithmes, données, méthodes statistiques. L'AUDAP a été récemment contactée par plusieurs agences d'urbanisme pour savoir si une diffusion de son modèle de traitement web des données était possible. L'Agence a choisi de partager son expérience et son code informatique afin de permettre aux agences moins matures sur le plan du développement web de disposer de supports libres et ergonomiques. En effet, l'observatoire partenarial des Pyrénées-Atlantiques dispose d'une plateforme internet, construite sur des outils libres de droits, complétée en interne et optimisée pour une utilisation fluide et simplifiée d'analyse des territoires. Cet outil permet de répondre aux obligations légales d'open data et de diffusion des données que le législateur a formalisées à l'automne 2016. Outil d'ingénierie public, l'AUDAP va plus loin en diffusant le support informatique de l'open data et de la connaissance des territoires.

Contact : didier.besingrand@audap.org

<http://www.observatoire-64.org/>



38^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme *Construire l'Europe des Lieux et des Liens les 8, 9 & 10 novembre 2017 à Strasbourg*

1 an après l'AUDAP, c'est l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg qui accueille la rencontre nationale des agences d'urbanisme. Sur 3 jours, vous pourrez participer aux visites, plénières et ateliers. Ceux-ci sont répartis en

trois grands axes : « Individus créateurs d'Europe », « Villes, territoires et inter-territorialités européennes » et « À la recherche du bien commun européen ». Au moment où l'Union Européenne est face à une étape de refondation, avec dans les mois à venir la mise en place d'un nouvel agenda post-Brexit et post-2020, afin de définir un nouveau projet européen, le réseau des agences d'urbanisme s'interrogera au cours de ces journées sur une question centrale : « Et si les territoires étaient la chance de l'Europe ? ».

Pour alimenter les débats, une plateforme en ligne, « Récits d'Europe », a été ouverte pour permettre de témoigner de ce qu'est l'Europe pour vous, comme citoyen, comme agence d'urbanisme ou comme habitant d'un territoire. Tous les témoignages et anecdotes seront les bienvenus.

Inscription & programme : <http://38eme-rencontre.adeus.org/>

Plateforme « Récits d'Europe » : <https://recits.fnau.org/>

Télécharger le Traits d'Agence 38ème Rencontre : <https://t.co/SFCvh01cfk>

A NOUS DE JOUER !



Nathalie MOTSCH
Présidente de l'AUDAP
Conseillère communautaire
à la Communauté d'Agglomération
Pays basque
Adjointe au Maire de Biarritz
en charge de l'Urbanisme

En tant que nouvelle Présidente de l'AUDAP, me prêter pour la première fois à l'exercice de l'édito pour une publication aussi essentielle que celle portant sur « la transition énergétique territoriale » me donne l'occasion de réagir à une préoccupation majeure de notre société, contrainte aujourd'hui de se réinventer avec ambition et lucidité. Car, il faut bien reconnaître que la question énergétique a trop longtemps fait l'objet de déni ou d'une difficulté à s'intéresser à des enjeux à long terme. Aujourd'hui, l'urgence climatique nous y oblige. Il faut passer à la vitesse supérieure.

Si certains élus fortement sensibilisés nous ont encouragés à nous saisir de ces objets, chacun d'entre nous doit maintenant se mobiliser. Les collectivités sont en première ligne pour faire avancer ce sujet. Il faut construire des projets, limiter la consommation énergétique, déployer une production énergétique locale, lancer une dynamique d'innovation, viser les énergies marines. Notre territoire des Pyrénées-Atlantiques et sud des Landes est encore trop timide sur ces sujets à forts enjeux en dépit d'une prise de conscience réelle. La nécessité de s'engager sur la voie de la transition énergétique constitue aujourd'hui un objectif national partagé dont les acteurs majeurs sont les collectivités locales.

Et, les gains de l'action pour les collectivités sont nombreux (allègement des dépenses, nouvelles ressources financières...), comme les coûts de l'inaction le sont tout autant : accroissement de la précarité énergétique des ménages, multiplication des aléas climatiques, pollution atmosphérique ...

Or, force est de constater que les mondes de l'énergie et de l'urbanisme s'ignorent souvent. Pourtant ils sont si proches. L'AUDAP, par sa capacité à animer le débat local et sa connaissance de nos territoires peut nous accompagner à faire le lien entre ces deux mondes et nous aider à imaginer sereinement la ville de demain.

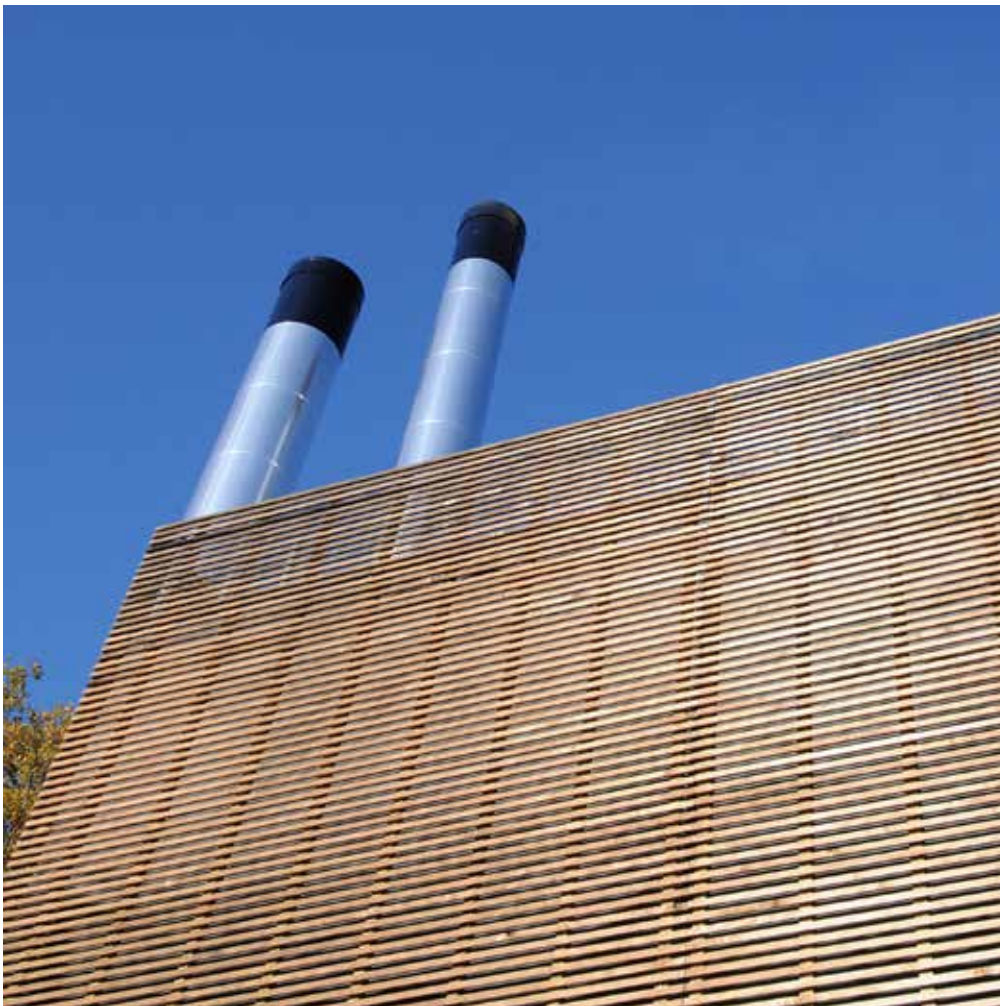
La prise en compte de la transition énergétique et de la question du réchauffement climatique nous impose déjà de revoir la construction urbaine de nos villes et de nos villages, comme de viser des modes de transports toujours plus doux et des logements plus vertueux. L'enjeu sociétal vous le savez est immense et notre responsabilité, à co-construire une stratégie de transition énergétique pour les générations à venir, majeure. A nous de jouer, à nous de nous mobiliser. ■



Si certains élus fortement sensibilisés nous ont encouragés à nous saisir de ces objets (de la transition énergétique et du changement climatique), chacun d'entre nous doit maintenant se mobiliser.



Page de garde : La ferme solaire de Sévignacq
Mise en service en mars 2014, c'est la plus grande ferme solaire
du département (plus de 17 000 panneaux photovoltaïques). Elle
alimente le centre de tri des déchets ménagers tout en amenant
des revenus à la communauté de communes.



© Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – Ville de Pau



❖ Grand Angle

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : COLLECTIVITÉS, MOBILISEZ-VOUS !

Le plan d'investissement sur cinq ans annoncé par le gouvernement français, au mois de septembre 2017, s'élèvera à 57 milliards d'euros dont 20 milliards pour la transition énergétique. Un peu plus d'un tiers de cette enveloppe ira au développement des énergies renouvelables et quasiment la moitié devra permettre d'amplifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments.

Cette ambition nationale doit s'incarner au niveau des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes. Si les démarches et les initiatives engagées illustrent une prise de conscience, il est nécessaire que les collectivités puissent articuler l'ensemble de leur politique publique pour répondre aux défis du changement climatique et donc de la transition énergétique.

Ce numéro des cahiers de l'audap « transition énergétique, collectivités mobilisez-vous ! » se veut militant. Il montre que les collectivités sont aujourd'hui en première ligne de la transition énergétique et qu'elles ont un rôle clé à jouer. Elles disposent d'outils leur permettant de structurer leurs stratégies et leurs actions en la matière. Témoignages et expériences attestent des possibilités multiples et volontaristes de s'engager dans ce processus de transition énergétique. ■

SOMMAIRE

<i>Les collectivités en première ligne de la Transition énergétique</i>	06
<i>La boîte à outils pour passer à l'action</i>	08
<i>Infographie : Energie & GES dans les Pyrénées-Atlantiques</i>	10
<i>En France, des territoires s'engagent</i>	12
<i>La transition énergétique va-t-elle changer la société et les territoires ? par Alain Bourdin</i>	14
<i>Point de vue : Luc de Marliave</i>	16
<i>Tribune : Nicolas Garnier</i>	18
<i>3 questions à Nicolas Hulot</i>	20

La chaufferie bois et son réseau de chaleur du quartier du Hameau à Pau
Avec un réseau de 1,7 km, la chaufferie bois dessert 514 logements, l'école des cadres de la santé du Centre Hospitalier de Pau, la clinique Princess et la polyclinique de Navarre ainsi qu'une crèche, une école, la médiathèque et la maison du citoyen du Pôle des 4 Coins du Monde.



L'Océan Atlantique qui borde le littoral Aquitain offre un réservoir énergétique à fort potentiel
La Société Blue Shark System, installée en Nouvelle-Aquitaine, travaille à un prototype
d'hydrolienne innovant qui ne repose pas sur le fond mais «flotte» entre deux eaux.



LES COLLECTIVITÉS EN PREMIÈRE LIGNE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique est un processus majeur d'évolution de nos sociétés vers une meilleure prise en compte de la question du réchauffement climatique. Depuis la loi du 17 août 2015 sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (TECV), les collectivités, et plus particulièrement les intercommunalités, sont identifiées comme « les coordinateurs de la transition énergétique ». Dans ce cadre, elles ont la responsabilité de construire un projet de territoire prenant pleinement en compte cette dimension et de le mettre en œuvre avec leurs champs d'intervention plus habituels (habitat, transport, urbanisme, ...) mais pas uniquement...

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les collectivités sont aujourd'hui au cœur des politiques énergétiques et climatiques. Le basculement, d'une période de construction centralisée des grands réseaux énergétiques à celle reposant sur la proximité des ressources et des interventions différenciées sur la demande, rebat les cartes. Les intercommunalités, notamment, disposent désormais d'outils et de moyens leur permettant de définir leur stratégie de transition énergétique. Les transports, l'urbanisme et le logement représentant près des deux tiers de la consommation finale d'énergie d'un territoire, et les collectivités locales ayant de fortes compétences dans ces trois domaines, peuvent amplement agir sur la demande en énergie. Selon les cas, cette stratégie peut être structurée par l'élaboration d'un projet de territoire ou directement conduite à travers un plan d'actions coordonnées et cohérentes.

ÊTRE EXEMPLAIRES

En tant qu'animatrices de la transition énergétique, les collectivités mettent en place des actions ou des campagnes de sensibilisation aux enjeux du changement climatique ciblées sur différents publics comme les écoliers, les citoyens, ou encore les entreprises. Elles proposent ainsi des cycles de conférence, des expositions ou encore montent et animent des clubs d'entreprise pour aborder des sujets liés aux pratiques de mobilité ou encore à la gestion des consommables.

En lien avec ces actions pédagogiques, les collectivités impulsent des changements de pratiques, voire de mentalité, en menant des actions exemplaires. Les collectivités seront d'autant plus crédibles dans ces rôles d'animateur et de coordinateur de la transition énergétique si elles s'appliquent à elles-mêmes ces principes. Cette exemplarité se traduit tant dans la gestion de leurs moyens de fonctionnement et de leur patrimoine (évolution du

parc de véhicules, isolation thermique des bâtiments publics, réduction des consommables, politique des déchets...) que dans la commande publique en plaçant dans les appels d'offres des critères énergétiques ou d'économie circulaire.

Les collectivités territoriales gèrent également une partie des dispositifs curatifs de lutte contre la précarité énergétique, à travers les centres d'action sociale des communes et les fonds de solidarité logement des départements, et peuvent, via leurs politiques publiques, viser à réduire la précarité énergétique des plus modestes.

EXPÉRIMENTER & INNOVER

Les collectivités s'engagent dans le développement de projets innovants en partenariat avec des centres de recherche publics ou privés. Certains d'entre eux concernent des projets de développement de systèmes d'énergie renouvelable, dans lesquels la collectivité devient pro-



© Blue Shark System



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



© A. Gilbert

FRANÇOISE COUTANT

Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine chargée de la transition énergétique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Régions ont la compétence pleine et entière sur les questions de climat et de transition énergétique. Ainsi, pour être la première région française de la Transition énergétique et du climat, nous avons créé en Nouvelle Aquitaine les conditions de la transversalité avec le COPTEC, conseil permanent de la transition énergétique et du climat lancé par la Région dès mai 2016. Cet outil opérationnel est indispensable pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés à l'horizon 2021 : réduction de 30 % de nos émissions de GES et de nos consommations d'énergie et atteindre 32 % d'énergies renouvelables. Notre région possède les ressources et le potentiel pour les atteindre. Afin d'apporter des solutions directement opérationnelles, il était nécessaire de supprimer les classiques cloisonnements, d'encourager les synergies et les complémentarités entre acteurs, de privilégier les approches territoriales plutôt que sectorielles, d'emprunter les voies de la co-construction de solutions plutôt que se limiter à la seule concertation. Ce Conseil permanent de la transition énergétique et du climat doit assurer le fonctionnement transversal des services de la Région et grâce à son Comité régional des acteurs, espace de gouvernance qui rassemble plus de 500 organisations : entreprises, associations, collectivités, Etat... élabore des solutions partagées et mutualisées entre les différents acteurs régionaux de la transition énergétique.

Contenir la hausse de la température de la Terre à 1,5° / 2° à l'horizon 2100 est un impératif humain et écologique. Le comité scientifique Acclimaterra, piloté par Hervé Le Treut, membre du GIEC, remettra en cette fin d'année un rapport sur l'impact des dérèglements climatiques en Nouvelle-Aquitaine. Ce dernier livrera des données factuelles confirmant l'importance d'engager des actions politiques offensives et néanmoins pragmatiques en termes d'adaptation et d'atténuation des impacts des dérèglements climatiques dans notre région. Décarboner l'économie par la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES) en mettant en œuvre une stratégie « Nouvelle-Aquitaine bas carbone » est une occasion unique pour notre région d'offrir, par l'innovation technologique, financière, urbanistique mais aussi sociale un espace vivable et vivant pour les générations futures tout en assurant une nouvelle dynamique économique territoriale et la création de milliers d'emplois non délocalisables. Chef de file de l'aménagement du territoire, la Région a cette responsabilité vis-à-vis des Néo-aquitains et par solidarité avec les autres habitants de notre planète.

Par ses différents dispositifs d'accompagnement des habitants, entreprises, associations et collectivités locales (ARTEE, Renoaqt...), ses actions de structuration d'écosystèmes (filiales d'éco-matériaux, cluster énergie et stockage...), sa participation au fonds d'investissement Terra Energies, son accompagnement de 9 territoires, et bientôt 12 de plus, dans une démarche TEPOS (territoires à énergie positive) et ses schémas en cours comme le SRADDET, la Région souhaite que la Transition Énergétique soit active au sein de tous les secteurs socio-économiques.

La transition énergétique n'est pas une contrainte, mais bien une opportunité de dynamiser l'économie et nos territoires, et également améliorer notre cadre de vie en préservant l'environnement et notre santé. ■



En tant qu'animatrices de la transition énergétique, les collectivités mettent en place des actions ou des campagnes de sensibilisation aux enjeux du changement climatique ciblés sur différents publics comme les écoliers, les citoyens, ou encore les entreprises.

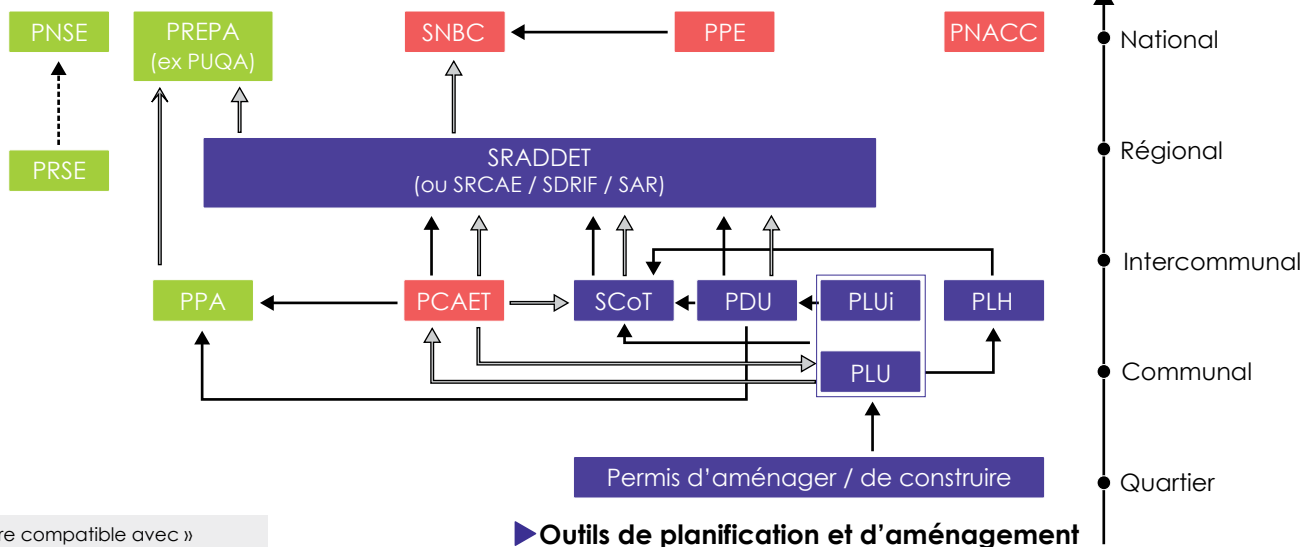
ductrice d'énergie. Ce type d'innovation peut permettre à la collectivité d'expérimenter des politiques de développement économique ou encore d'actions sur du foncier dégradé.

L'expérimentation et l'innovation ne concernent pas que l'énergie. Tous les champs de compétences des collectivités font partie de cette réflexion. Plus elles seront associées les unes aux autres, plus les réponses qui pourront être apportées seront pertinentes et innovantes. ■

LA BOÎTE À OUTILS POUR PASSER À L'ACTION

► Démarche pour la qualité de l'air

► Démarche et stratégie Climat - Air - Énergie



► Outils de planification et d'aménagement

- « Doit être compatible avec »
= ne pas être en contradiction avec les options fondamentales
- ⇒ « Doit prendre en compte »
= ne pas ignorer et ne pas s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales
- > Constitue un volet

PCAET Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDU Plan de Déplacements Urbains
PLH Programme Local de l'Habitat
PLU Plan Local d'Urbanisme
PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPA Plan de Protection de l'Atmosphère

PNSE Plan National Santé-Environnement
PREPA Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
PRSE Plan Régional Santé-Environnement
PUQA Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC Stratégie Nationale Bas Carbone
SRADDET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCAE Schéma Régional Climat-Air-Énergie

Source : ADEME

Pour s'engager dans la voie de la transition énergétique et écologique les collectivités locales peuvent mobiliser différents types d'outils. Le Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET), dont le déploiement sur les territoires vient d'être quasiment généralisé, intègre des actions écologiques et énergétiques. Au-delà des outils dédiés, les collectivités peuvent également utiliser leurs documents d'urbanisme. Les appels à projet sont eux aussi des leviers d'action pour encourager un territoire à se mobiliser.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, PIERRE ANGULAIRE DE L'ACTION « TRANSITION » DES COLLECTIVITÉS

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, la loi de transition énergétique met fin à la superposition des Plans Climat sur un même territoire. Il devient le document de référence pour toutes les actions de transition énergétique conduites au niveau local et doit être pris en compte par les politiques thématiques comme les PLH, PLUi, ou autres PDU. Le PCAET version loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte se positionne donc clairement au niveau de l'action territoriale. Le plan dans sa stratégie et ses actions doit indiquer la répartition des efforts de réduction envisagés par année et par secteur : transports, habitat, agriculture, production d'énergie, ...

L'engagement dans une politique climat-air-énergie pour une collectivité est surtout une opportunité. Par les actions

qui peuvent y être inscrites, les collectivités territoriales agissent notamment sur la réduction de leur propre facture énergétique, mais également celle des entreprises et des habitants. De nombreux leviers d'actions existent : chauffage, éclairage public, transports, ...

LES DOCUMENTS D'URBANISME, LEVIERS COMPLÉMENTAIRES DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au-delà de l'obligation de prendre en compte le PCAET, les lois successives ont veillé à renforcer la considération de ces enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et ainsi, *in fine*, dans les opérations d'aménagement. Les PLUi qui se situent à la charnière entre la planification de grands territoires et les aménagements opérationnels, constituent une échelle d'action stratégique en la matière. En effet, en les intégrant très en amont et à la bonne échelle, les PLUi peuvent apporter des réponses adaptées et innovantes à ces enjeux : organisation de la forme urbaine de manière à optimiser les énergies, ac-

compagnement de nouvelles formes de mobilité, limitation de l'artificialisation des sols, intégration de la biodiversité dans les espaces urbains, ou encore réduction de la sensibilité aux risques climatiques.

LES APPELS À PROJET, UN AUTRE MOYEN DE PARTICIPER AU CHANGEMENT

De nombreuses collectivités territoriales se sont engagées dans la mise en place d'actions à visées énergétiques ou climatiques via d'autres chemins et d'autres outils. On dénombre par exemple, plus de 88 villes ou communautés françaises engagées aujourd'hui dans la « Convention des maires sur le climat ». Par ailleurs, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt tels que celui du Ministère en charge de l'énergie lancé en 2014 (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, TE-PCV) ou encore celui de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME (Territoires à Énergie POSitive, TEPOS) permettent de consolider des actions déjà mises en œuvre et d'en accélérer d'autres grâce à du soutien financier ou technique. ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



© Mikael BERTON_ADEME

LAURENT THIBAUD

Directeur régional délégué Pôle Transition énergétique à l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

En matière de transition énergétique comme en bien d'autres domaines, le facteur temps est souvent mal pris en compte. Ainsi, pour un particulier, on insiste souvent, et à juste titre, sur le changement de ses comportements, que ce soit en matière d'éco-conduite, d'achats du quotidien, de régulation de la température de son logement, etc. C'est une suite de décisions indispensables mais qui n'ont d'effets qu'à court terme et qui sont réversibles. En revanche, lors de l'acquisition de son nouveau véhicule, ce même particulier prend une décision un peu moins réversible, de moyen terme et qui engage son niveau de consommation d'énergie sur plusieurs années. A fortiori quand il achète ou réhabilite son logement, le poids de ses décisions et de l'ambition énergétique de son projet se fera sentir sur plusieurs décennies et sera peu réversible. Les collectivités territoriales sont aujourd'hui des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique (TEE). Leur cadre d'action s'en trouve élargi, en portant par nature une approche intégrée des enjeux. Dans ce cadre, pour une collectivité, la prégnance du facteur temps est encore plus aiguë, en particulier lorsqu'il s'agit de décider et d'organiser les formes urbaines du territoire et son aménagement. La bonne décision (et probablement plus encore la mauvaise !) engage le territoire et l'ensemble de ses habitants sur un temps très long. Prendre le temps de la décision éclairée, être capable de se projeter sur le temps long, imaginer ce que pourrait être le projet dans plusieurs décennies, est donc un exercice difficile, incertain mais indispensable pour lequel de nombreuses ressources, comme celles d'une agence d'urbanisme, doivent être mobilisées. ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?



*Par Monique Sémavoine
Maire de Mazères-Lezons,
1^{ère} Vice-Présidente de la
Communauté d'Agglomération
Pau-Béarn-Pyrénées
(CAPBP)*

La CAPBP a déjà initié des actions de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique. La collectivité a, par exemple, financé un fonds de concours pour aider les communes dans leurs investissements pour des travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments publics. Elle a également aménagé deux chaufferies au bois sur la ville de Pau et la petite commune de Sendets. Notre politique volontariste a été récompensée en 2015 par le Ministère de l'Écologie en décernant à la CAPBP le Label de « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Depuis dix-huit mois le Président François Bayrou a lancé la construction d'un PCAET en associant tous les acteurs-partenaires de la transition énergétique sur le territoire. Ce choix témoigne d'une forte volonté politique d'accentuer et développer nos actions. Notre plan sera ambitieux. Si la loi ne fixe pas d'objectifs précis à atteindre, nous nous sommes fixés pour cadre les objectifs nationaux à l'horizon

2030, traduits localement en fonction des leviers et capacités à agir du territoire.

Les travaux du PCAET nourrissent parallèlement d'autres démarches structurantes telles que le Plan de Déplacements Urbains avec la mise en service prochaine d'un transport collectif propre grâce à une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Hydrogène, ou encore avec des liaisons douces grâce à un Plan Vélo. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), et bien sûr le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sont également des vecteurs d'actions.

Concrètement, nous souhaitons favoriser un urbanisme qui permette d'aller vers une agglomération à faible intensité carbone, qui préserve ses espaces naturels et agricoles dont l'importance est majeure. C'est l'esprit du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi en cours d'élaboration. Le PLUi proposera des règles pour faciliter le développement des énergies renouvelables, le raccordement à un futur réseau de chaleur géothermique ou encore la promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Dans tous ces domaines, les études et les projets avancent et, si l'ampleur du travail reste colossale, on peut dire qu'on commence aujourd'hui à apercevoir les prémices de réalisations concrètes qui paraissent pourtant difficiles à imaginer il y a quelques années. ■

Profil
2015

ÉNERGIE & GAZ À EFFET DE SERRE dans les Pyrénées-Atlantiques

La transition énergétique est une opportunité à saisir pour les territoires pour respecter d'une part les objectifs de la LTECV*, et d'autre part leur propre développement économique et social. En 2015, seules 8 % des énergies renouvelables produites en Nouvelle Aquitaine proviennent du département des Pyrénées-Atlantiques. Pourtant sa situation géographique, son relief et géologie doivent lui permettre d'aller plus loin.

L'énergie hydraulique et le bois énergie sont déjà bien utilisés. D'autres niches de productions d'énergies renouvelables existent et peuvent devenir des atouts : l'énergie marine représente un énorme potentiel tout comme la valorisation des déchets ou encore le solaire. Derrière les objectifs de production d'énergies, ce sont de nouveaux marchés qui s'ouvrent pour le développement de filières industrielles en s'appuyant sur des savoir-faire et des compétences spécifiques.

* Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte. Elle propose notamment de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale en 2030, en passant par un seuil de 23 % en 2020.

6 fois

Les Pyrénées-Atlantiques consomment l'équivalent de 6 fois sa production locale d'énergie renouvelable

16 751 GWh
Consommation d'énergie totale

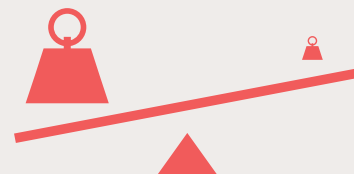
2 973 GWh
Production totale d'énergies renouvelables



Pyrénées-Atlantiques

182 719 GWh
Consommation d'énergie totale

35 571 GWh
Production totale d'énergies renouvelables



Nouvelle-Aquitaine



RESSOURCES



Cette infographie dresse le profil synthétique de la consommation en énergie, des émissions de GES et de la production d'énergies renouvelables par les territoires et les habitants des Pyrénées-Atlantiques.

Elle s'appuie sur un jeu de données fourni par l'AREC Nouvelle-Aquitaine (Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat). Elle a pour missions l'observation et le suivi des politiques environnementales de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les domaines de la production et la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, les ressources de biomasse ainsi que la prévention et la gestion des déchets.

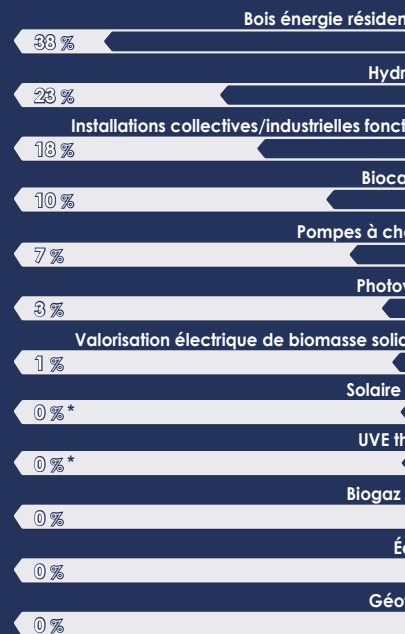
L'AREC a livré au premier semestre 2017 une publication spécifique sur le profil énergie et gaz à effet de serre de la Région Nouvelle-Aquitaine.

<https://goo.gl/vjTFaE>



2 973

La production d'énergie renouvelable est de 2 973 GWh en 2015 dans les Pyrénées-Atlantiques. Les filières du bois énergie et de l'hydraulique sont les plus développées.



* Valeurs inférieures à 0,5 %

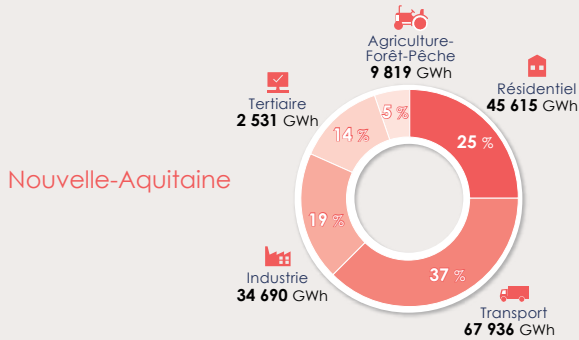
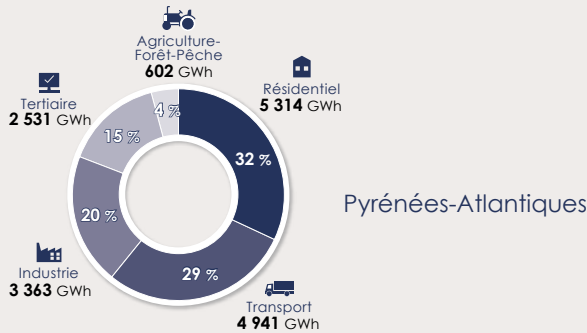
ment
on

n
le
lables

h
le
lables



La Région
en consomme
5 fois plus



60 %

Le secteur résidentiel et le secteur des transports représentent près de 60 % de la consommation totale d'énergie dans les Pyrénées-Atlantiques.

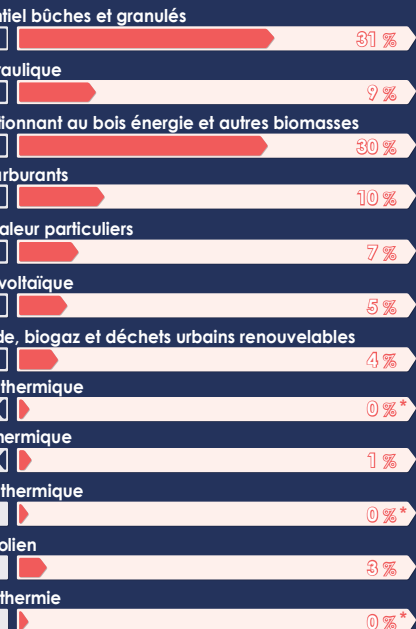
1/3

Plus d' de l'énergie consommée dans les Pyrénées-Atlantiques sont des produits pétroliers.



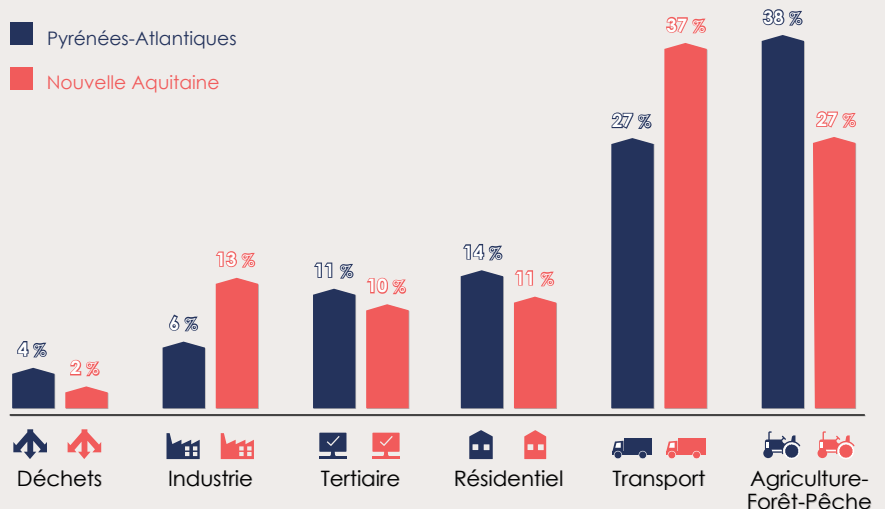
3 GWh

nergie renouvelable s'élève
ans les Pyrénées-Atlantiques.
en produisent plus de la moitié.



2/3

des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre)
dans les Pyrénées-Atlantiques proviennent des secteurs
de l'Agriculture / Forêt / Pêche et des transports.
Elles représentent 2 900 ktCO² sur un total de 4 472.



EN FRANCE, DES TERRITOIRES S'ENGAGENT



Partout en France des collectivités locales participent déjà à la transition énergétique. Des actions innovantes sont conduites aussi bien par des grandes villes comme Rouen que par des petites communes comme Saint-Cyprien dans la Loire ou Eybens en Isère. Coup de projecteur sur ces collectivités qui ont su allier politique d'urbanisme et transition énergétique.

UN ÉCO-QUARTIER QUI UTILISE L'EAU COMME RESSOURCE D'ÉNERGIE

Des territoires ont su trouver dans cette mise en « transition » l'opportunité d'envisager un projet de développement permettant de sortir par le haut de situations parfois difficiles. C'est le cas de Rouen. A travers le projet urbain d'éco-quartier de la « ZAC Luciline – Rives de Seine », la ville entend apporter des réponses nouvelles aux défis du réchauffement climatique. Le site a été pensé pour être multifonctionnel. Il accueillera à terme près de 1 000 logements (dont 25 % de logements sociaux), des bureaux, des activités et des commerces. Le quartier bénéficie surtout d'une conception permettant de lutter contre le risque submersion en prévoyant par exemple la rehausse des niveaux de rez-de-chaussée. Il prévoit également d'agir contre les îlots de chaleur en valorisant la rivière Luciline dans les espaces publics et en favorisant la biodiversité en milieu urbain à travers des trames vertes et bleues qui se concrétisent en exigeant 20 % de pleine terre sur chaque îlot public et privé ou encore par le développement

des toitures végétalisées. Enfin, le projet prévoit d'utiliser l'eau circulant dans les sols du quartier comme ressource énergétique en créant un réseau de chaleur innovant qui mixte géothermie et solaire.

UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE SUR DU FONCIER DÉGRADÉ

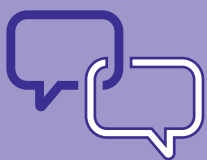
D'autres territoires ont su adapter leurs documents d'urbanisme comme de véritables leviers pour agir à court et long termes sur la production et la consommation d'énergie.

C'est le cas de la commune de St-Cyprien (Loire). En 2008, suite à un incendie sur un site industriel ayant entraîné une grave pollution aux PCB (PolyChloroBiphényles, dérivés chimiques chlorés) une vingtaine d'hectares de terres agricoles a été interdite à l'agriculture. Deux ans plus tard, la commune est sollicitée par l'entreprise LUXEL, spécialisée dans le développement d'équipements photovoltaïques, pour construire un parc solaire et donner une seconde vie au site. Afin de permettre la réalisation du projet, le Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur a été modifié.

Le zonage est passé d'Agricole à Naturel avec un régime d'exception permettant sa réalisation. Près de 37 000 modules photovoltaïques ont été installés avec succès et l'électricité produite est injectée sur le réseau public dès 2013. Le projet a permis de reconverter des friches industrielles, de produire une électricité « verte », et de créer un revenu fiscal pour la collectivité.

DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES RENFORCÉES SUR LE BÂTI

Dans le but de gagner en efficacité énergétique, la commune d'Eybens (Isère), à travers les règles de son PLU, a renforcé dans certains secteurs stratégiques de développement, le respect de performances énergétiques et environnementales. Par exemple, le règlement du PLU a des exigences supérieures à la réglementation thermique 2012 en imposant de respecter une consommation énergétique inférieure à 30kWh/m²/an. Ces secteurs sont situés autour de l'artère principale. Là où sont regroupés les projets urbains de la commune et les principales zones de densification. ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



JEAN-CLAUDE MENSCH

Maire de la commune d'Ungersheim

Ungersheim en Transition : solutions locales pour un futur désirable !

Nous assistons à une augmentation fulgurante de la démographie mondiale et sa quête vers un niveau de vie du type occidental, corrélée par la raréfaction des énergies fossiles et des ressources en général, et par une saturation des capacités d'absorption de la planète de nos déchets. Inéluctablement ces phénomènes induisent la nécessité de se transformer et de se libérer du carcan consumériste aliénant et abrutissant, de désirer des modes de vie plus reliés, plus enrichissants.

La Transition repose sur deux valeurs centrales indissociables : la citoyenneté et la fraternité. Sans la chaleur humaine de la fraternité, la liberté, l'égalité et la citoyenneté resteront à jamais des valeurs froides qui empêcheront la soudure entre les gens. Viennent s'ajouter l'omniprésence et l'interférence sur la vie de la précieuse et indispensable Energie, source de nombreuses inquiétudes, qui incitent à l'action et forment nos capacités de résilience.

La démarche d'Ungersheim, village en transition, implique la recherche et l'expérimentation de solutions locales aux problèmes planétaires. Nos 21 actions pour le 21^{ème} siècle fondées sur le principe de l'autonomie intellectuelle, se construisent pas à pas à travers un mouvement de citoyens engagés ! ■

< 🔍 > ET SUR NOS TERRITOIRES ... ?



TROUVER LE « BOUQUET LOCAL »

Par Martine BISAUTA, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en charge de la transition écologique et énergétique, et Beñat ARRABIT, Référent du pôle territorial Garazi-Baigorri

Comment consommer « local » en matière d'énergie ? Voilà une question simple à laquelle une collectivité engagée dans la transition énergétique doit répondre. Le Pays basque dispose de plusieurs sources d'énergies renouvelables, l'énergie solaire, l'énergie hydraulique, l'énergie éolienne, les énergies marines, la biomasse. Le défi de la transition en Pays basque est concret, trouver le « bouquet local » qui permette d'abandonner en 30 ans les énergies fossiles. Le Pays basque compte bon nombre d'initiatives locales à dupliquer. Créée en 2015, et issue d'une démarche collective de la vallée d'Hergaray, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Sugarai est un exemple de

transition énergétique locale. Plusieurs objectifs ont guidé les promoteurs de la démarche : la structuration d'une filière bois-énergie en circuit court, la gestion durable du patrimoine forestier local, la création d'emplois et l'augmentation du revenu des agriculteurs locaux également propriétaires forestiers. Aujourd'hui, les résultats sont là. La SCIC fait appel à des prestataires locaux pour l'abattage et le débardage du bois, elle assure quant à elle, le fendage et la livraison. Les clients sont locaux comme la fromagerie Agour d'Irati à Mendive, la piscine intercommunale du pôle territorial Garazi-Baigorri de la Communauté d'Agglomération Pays basque, la clinique Luro, etc. Le Pays basque, labellisé « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » en 2015 doit beaucoup à la mobilisation et à l'énergie de ses acteurs locaux qui s'engagent au travers de nombreuses démarches collectives et ce, à différentes échelles : de la vallée au pays ! Outre le développement des énergies renouvelables, la Communauté d'Agglomération Pays basque, chef de file public pour la transition énergétique et écologique devra démultiplier ces partenariats gagnants dans de multiples champs de transition que sont la rénovation énergétique du bâti, la mobilité durable, la lutte contre le gaspillage, la gestion durable des déchets et l'économie circulaire, la protection et la valorisation des ressources naturelles collectives ou encore l'alimentation. À la collectivité de répondre présente ! ■

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VA-T-ELLE CHANGER LA SOCIÉTÉ ET LES TERRITOIRES ? PAR ALAIN BOURDIN



Alain BOURDIN

Sociologue et urbaniste au Lab'urba (École d'urbanisme de Paris-Université de Paris-Est), directeur de la Revue Internationale d'Urbanisme.



Mais il existe aussi des domaines dans lesquels la transition énergétique ne transforme en rien la société, mais aura une influence considérable sur la constitution de notre cadre de vie. C'est le cas pour la construction et la réhabilitation des logements et aussi pour tout ce qui visera à lutter contre le prochain fléau de bien des villes : l'excès de chaleur.

Jeremy Rifkin a parlé d'une « troisième révolution industrielle » pour désigner ce que nous appelons transition énergétique. Il a raison. Le développement durable est une vision du monde, un ensemble de valeurs que l'on peut appliquer de diverses façons et qui progresse lentement. La transition (révolution) énergétique découle d'un ensemble de contraintes : épuisement prévisible des ressources non renouvelables, changement climatique. Mais aussi d'une évolution des technologies qui réorganise la production et la consommation d'énergie. La transition énergétique rencontre le développement durable avec le souci de la préservation des ressources, mais les énergies renouvelables pourraient aussi demain se retrouver au service du non-respect de la personne ou de l'environnement. Cette révolution transforme-t-elle la société ? On peut dire que les technologies changent les sociétés et tout autant que les sociétés mobilisent les transformations technologiques qui vont dans le sens de leurs tendances d'évolution. Le débat reste théorique. En tout cas, les transformations actuelles de nos sociétés se trouvent fortement liées à certains des éléments constitutifs de la transition énergétique. Lesquels ?

LE REMPLACEMENT DES ÉNERGIES NON RENOUVELABLES PAR LES RENOUVELABLES N'A QU'UN IMPACT SOCIAL LIMITÉ

Si l'on remplace les moteurs thermiques par des moteurs électriques, qu'est-ce que cela change à notre vie ? Rien, ou presque. Et si l'on observe des évolutions profondes dans la mobilité, ce n'est pas ou ce ne sera pas pour cette raison là. La production purement individuelle d'énergie et la dispersion d'unités presque autonomes sur le territoire est une thématique développée par Rifkin et qui retrouve le vieux fantasme nord-américain de la non-ville. En fait, l'exemple allemand montre que la production très locale et dispersée des renouvelables implique toujours la nécessité d'un réseau électrique interconnecté, or, la transition énergétique c'est aussi le triomphe de l'électricité. Mais les technologies de la conservation de l'énergie électrique progressent de façon quasi-foudroyante et demain je n'aurai peut-être pas besoin de me connecter au réseau pour pouvoir consommer 24 heures sur 24. À l'échelle d'un ménage, cela se conçoit à ceci près que tout le monde ne pourra pas se le payer de la même manière. Il y aura pourtant toujours des lieux - ceux de la néo-industrie qui consommeront plus qu'ils ne produisent, d'autres plus favorisés dans les capacités de production (le soleil ne brille pas partout avec la même intensité, la géothermie n'offre pas partout les mêmes capacités, etc.). L'interconnexion restera sans doute une nécessité sous une forme ou une autre et

posera la question de la solidarité. Ce que l'on observe aujourd'hui s'éloigne trop souvent de manière radicale des valeurs du développement durable : je veux maîtriser mon énergie à l'échelle de mon territoire - très bien ! - mais je suis aux abonnés absents quand il s'agit de réfléchir à la manière de partager avec les autres, notamment les territoires plus démunis.

CE QUI CHANGE TOUT, C'EST CE QUI REND ÉGALEMENT POSSIBLE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LE NUMÉRIQUE

Les smart-grids¹, la mise en place d'un marché de l'effacement (je cesse de consommer au moment des pics de consommations et je suis rémunéré pour cela), l'éventuelle maîtrise de la consommation par les usagers, dépendent complètement des technologies numériques de l'information. Celles-ci ont aussi permis la transformation de la sphère productive (notamment la néo-industrie que symbolisent les imprimantes 3D) et de l'ensemble des relations sociales. Le développement des réseaux électifs - les communautés internet - celui de formes d'échanges (le Bon Coin) ou de coopération (les réseaux de co-voiturage) marquent nos sociétés, qui vont également plus vers l'usage que vers la propriété : aujourd'hui bien des consommateurs de musique n'achètent plus de CD et se contentent de ce qu'ils trouvent (même de manière strictement légale) sur Internet. La distance géographique s'abolit partiellement : « Quelle importance que vos amis soient à l'autre bout

du monde disait une jeune chinoise, on peut leur parler tout le temps via les réseaux et quand on veut les voir, il suffit de prendre l'avion ! ».

Dans la ville cela produit un double effet, parfois générateur de contradictions. D'un côté grâce aux capteurs et à l'information qui vient (dans des conditions parfois douteuses) des objets connectés, des grands systèmes peuvent s'autoréguler et, par exemple, une ligne de métro automatique réagir immédiatement aux variations du nombre de voyageurs. De l'autre, les applications - en particulier celles qui sont d'origine purement privée - permettent aux porteurs de smartphones d'organiser leur vie au mieux, quitte à perturber la régulation des grands systèmes. On l'a constaté en matière de circulation automobile : là où le système officiel de régulation vous fait éviter une rue où se trouvent des écoles, une petite application collaborative bien connue vous y envoie, puisqu'elle est vide. Une étude de l'OCDE² montre que si l'on fait une simulation sur la ville de Lisbonne, on peut se passer complètement de voitures en déployant un parc de véhicules électriques autonomes capables de fonctionner à la demande et - pour une

partie d'entre eux - de faire du réel porte à porte. Les technologies essentielles sont alors celles de l'information, ou de l'intelligence artificielle. Si l'intérêt pour le vélo et la marche relèvent plutôt du développement durable, les grandes évolutions prévisibles de la mobilité dépendent d'abord des technologies numériques (et des avancées en matière de conservation de l'énergie).

Mais il existe aussi des domaines dans lesquels la transition énergétique ne transforme en rien la société mais aura une influence considérable sur la constitution de notre cadre de vie. C'est le cas pour la construction et la réhabilitation des logements et aussi pour tout ce qui visera à lutter contre le prochain fléau de bien des villes : l'excès de chaleur.

NOUVEL ENJEU POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES TERRITOIRES ?

Certainement. À la fois comme acteurs et comme médiateurs, pour ce qui est de la gestion des services urbains, de l'adaptation des habitants et usagers aux nouvelles conditions de vie, de l'accompagnement des nouveaux acteurs (start up, innovateurs sociaux) de l'énergie, de l'organisa-

tion de la production et de la consommation énergétique à l'échelle locale - même dans un contexte où l'interconnexion reste forte. Aussi comme accélérateurs de mutation. Mais en respectant trois principes. Premièrement, l'avenir n'est écrit nulle part : la transition énergétique n'est pas un programme à remplir mais une aventure dont on doit accepter les incertitudes. Deuxièmement, l'isolationnisme égocentrique que l'on peut juger sévèrement sur le plan moral, peut aussi s'avérer très contre-performant et entraîner coûts supplémentaires et gaspillage. Enfin, les territoires de la transition énergétique ne sont pas nécessairement ceux qui existent déjà dans notre système institutionnel³. ■

1. Réseaux intelligents qui organisent la production et la distribution d'électricité (et éventuellement son stockage) à l'échelle d'un territoire ou d'un ensemble résidentiel, en associant production locale et raccordement au réseau national. Ils reposent sur l'échange d'informations en temps réel entre producteurs et consommateurs grâce aux outils numériques et à la transmission d'informations via les réseaux électriques.

2. ITF (2016), «Shared Mobility: Innovation for Liveable Cities», International Transport Forum Policy Papers, No. 21, OECD Publishing, Paris.

3. Comme nous l'a montré l'analyse des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) réalisée avec la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC pour le compte de l'atelier Énergie et Territoire.



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



ÉRIC PIOLLE
Maire de Grenoble

Le dérèglement climatique est une invitation à l'action. Notre génération a un nouveau modèle de société à porter notamment ici, dans les Alpes, deux fois plus bouleversées que le reste du territoire national. Notre responsabilité collective et individuelle à agir est immense. Bien vivre dans un contexte de raréfaction des ressources est notre défi. Le citoyen est un acteur stratégique, tout comme les États, les entreprises, les associations et les territoires. Dans le sillon de la COP 21, ces derniers doivent s'inscrire, plus que jamais, comme les acteurs à part

entière de la transition écologique. Leur proximité avec les citoyens, leurs champs d'actions concrets (transports, aménagement, énergie, déchets,...) et leur formidable capacité d'adaptation et d'innovation en font les principaux acteurs à même d'agir, d'entraîner, d'inciter, de mobiliser. Si les grands accords internationaux comme la COP 21 ont un apport indéniable en termes de cap, de visibilité et de prise de conscience, les collectivités doivent innover, étonner, être les pilotes et surtout les rouages de la transition. À Grenoble, qui accueillera en 2019 une nouvelle édition de la Biennale des Villes en Transition, nous construisons une ville plus respirable et moins polluante, une ville curieuse, une ville ouverte sur le monde et sur les territoires qui l'entourent (montagne, villes, territoires ruraux...), une ville engagée pour l'autonomie énergétique (dispositifs Mur-Mur, réhabilitations...), une ville qui produit et promeut les énergies renouvelables, les éco-matériaux (multiplication des bâtiments en bois et en terre), l'alimentation bio, une ville qui propose aux habitants des services d'efficacité énergétique, ou qui met en place des supports de mobilité durable (covoiturage, développement de la pratique du vélo, piétonnisation...). Ma conviction pour dessiner nos territoires et nos villes de demain : mobilisons avant tout l'intelligence collective ! Toutes les expertises sont les bienvenues, des plus ordinaires aux plus précises ! Osons ! ■



LUC DE MARLIAVE

RESPONSABLE RELATIONS
INSTITUTIONNELLES EUROPE
TOTAL ÉNERGIES RENOUVE-
LABLES

En 2015, la COP 21 de Paris fut le symbole d'une prise de conscience forte et collective des enjeux du défi climatique et de la transition énergétique. Bientôt deux ans plus tard, cette prise de conscience s'incarne dans les actions des acteurs publics comme privés.

En tant que producteur et fournisseur d'énergies, notre mission pour les décennies à venir consiste à relever un double défi. Il nous faut d'une part satisfaire de manière fiable et compétitive les besoins en énergie d'une population mondiale en croissance, et il nous faut d'autre part, dans le même temps, contribuer à la lutte contre le changement climatique. Environ 40 % des émissions de CO2 sont dues aux produits issus du pétrole et du gaz. Il ne fait donc aucun doute que le problème nous concerne. Mais pour autant, compte tenu de nos compétences techniques et scientifiques, de notre expérience des métiers de l'énergie et de nos ressources humaines et financières, nous sommes convaincus que nous faisons partie de la solution.

L'industrie pétrolière et gazière dispose des savoir-faire techniques et des moyens financiers pour ce faire. Nous avons l'expertise pour développer de nouvelles sources d'énergie et technologies afin de limiter le réchauffement climatique. Au nombre des nouvelles opportunités figurent notamment le développement des énergies renouvelables et des technologies de stockage de l'énergie (essentielle à la rentabilité du solaire et de l'éolien) ou encore de nouveaux produits et services énergétiques permettant à nos clients et partenaires d'améliorer leur consommation d'énergie et de réduire leur empreinte environnementale.

Les hydrocarbures ne vont pas disparaître ; ils restent nécessaires à la poursuite du développement. Cependant, chez Total, nous développons des activités bas carbone avec un modèle accordant notamment plus de place au gaz naturel, la moins émissive des énergies fossiles. Avec nos filiales Total Solar et SunPower, nous sommes aussi un acteur majeur de l'énergie solaire. L'an dernier, nous avons acquis Saft, leader mondial des batteries de haute technologie et Lampiris, fournisseur de gaz naturel, d'électricité verte et de services énergétiques pour les particuliers.

Cette transformation du Groupe s'illustre dans nos installations. Convaincus que le solaire décentralisé est au cœur de l'avenir de la génération électrique, nous avons fait le choix d'investir massivement sur nos sites. La solarisation de notre Centre Scientifique et Technique Jean Féger (CSTJF) à Pau en est un bon exemple ;



La transformation actuelle du système énergétique est un tournant pour notre Groupe et il l'est tout autant pour les collectivités, avec son lot d'enjeux et d'opportunités. Le modèle économique centralisé de distribution d'énergie cédera la place à des modèles décentralisés portés par le solaire dont les progrès technologiques et l'augmentation rapide des capacités s'accompagnent d'une amélioration significative de la compétitivité de l'électricité produite.

celle, en cours, de 5 000 de nos stations-service dans le monde (800 en France) sur les cinq prochaines années en est un autre. Les énergies renouvelables transforment nos systèmes énergétiques et le solaire enregistre déjà une très forte croissance ; il faut poursuivre les politiques publiques favorables à l'émergence de technologies renforçant leur disponibilité et leur compétitivité.

Nous avons toujours souhaité nous inscrire en véritable partenaire des collectivités territoriales, l'entité Total Développement Régional en est une preuve. La transformation actuelle du système énergétique est un tournant pour notre Groupe et il l'est tout autant pour les collectivités, avec son lot d'enjeux et d'opportunités. Le modèle économique centralisé de distribution d'énergie cédera la place à des modèles décentralisés portés par le solaire dont les progrès technologiques et l'augmentation rapide des capacités s'accompagnent d'une amélioration significative de la compétitivité de l'électricité produite. Par ailleurs, il ne fait en effet aucun doute que ces mutations seront portées par la digitalisation offrant sécurité dans le pilotage et optimisation de la performance énergétique.

L'expertise que nous tirons du développement de nos métiers et projets bas carbone doit être un atout au service des collectivités pour favoriser l'essor de nouvelles sources d'énergie abordables, le renforcement de l'efficacité à chaque étape de la chaîne de valeur, l'émergence de pôles d'innovation ainsi que la réduction des émissions de CO2 et de l'empreinte environnementale des activités humaines. ■



Patrick SABIN, Maire d'Escource
Lors de la présentation de l'exemple du Cœur Haute Lande,
territoire pionnier de la transition énergétique

Grand Pau

La transition énergétique dans les politiques d'urbanisme, acte 1

Le 28 juin 2017 plus de 40 élus et techniciens béarnais et basques ont participé à un séminaire de sensibilisation sur la transition énergétique dans les politiques d'urbanisme. Organisé par le Syndicat Mixte du Grand Pau en collaboration avec l'ADEME et l'AUDAP, ce temps d'échange a permis de présenter le rôle clé que joue les collectivités territoriales contre le changement climatique, dans la maîtrise des consommations d'énergie, ou encore la promotion des énergies renouvelables. Pour démontrer aux élus locaux qu'il est déjà possible d'agir, Patrick SABIN, Maire d'Escource dans les Landes, est venu partager son expérience. Ce territoire, meurtri suite aux dégâts causés par la tempête Klaus de 2009, s'est engagé sur la voie de la transition énergétique. Le point de départ a été l'opportunité de mobiliser des surfaces forestières nouvellement disponibles au bénéfice d'installations de production d'énergies renouvelables. ■

[<https://goo.gl/z3gz93>]

EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Cécile Gallato : c.gallato@audap.org

Marc Laclau : marc.laclau@audap.org

Sébastien Grandjean : sebastien.grandjean@audap.org

--

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Transition énergétique aménager son territoire : témoignages d'élus, ADEME et Agences d'Urbanisme Auvergne-Rhône-Alpes, Mars 2017, 32 p.
<https://goo.gl/V5VRMz>
- PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre, ADEME et Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Novembre 2016, 88 p.
<https://goo.gl/GZvtti>
- Quel rôle pour les villes dans la transition énergétique ?, La Fabrique de la Cité, Janvier 2013, 62 p.
<https://goo.gl/1Wxooq>

NICOLAS GARNIER

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL D'AMORCE*



Les collectivités doivent être des acteurs clés de la transition énergétique. La loi de transition énergétique et la loi NOTRe ont consacré le rôle majeur des collectivités dans la transition énergétique, notamment en leur confiant la planification énergétique. Les Plans Climats et schémas régionaux sont des outils essentiels permettant d'établir une stratégie et de mobiliser les acteurs concernés. Toutefois, aucun financement n'a été prévu pour leur mise en œuvre. C'est pourquoi AMORCE défend qu'une part des recettes de la fiscalité carbone y soit attribuée.

Concernant les énergies renouvelables, la planification permet d'identifier les gisements sur le territoire, et de fixer les objectifs de développement. Pour atteindre ces objectifs, les collectivités peuvent investir dans des projets d'énergies renouvelables, et développer des réseaux de chaleur. C'est un levier d'action très efficace : 50 % de l'énergie consommée en France est destinée au chauffage, et les réseaux

de chaleur utilisent en moyenne 50 % d'énergies renouvelables. Toutes les collectivités qui ont un plan climat le savent : c'est impossible de faire 32 % d'EnR sans réseaux de chaleur. Toutefois, la chaleur renouvelable est nettement moins subventionnée que l'électricité renouvelable (200 millions d'euros de Fonds Chaleur contre 5,5 milliards) et se développe donc moins rapidement que prévu. Nous sommes donc très attentifs à la mise en œuvre de l'engagement présidentiel de doubler le Fonds Chaleur. Les énergies renouvelables sont par ailleurs une véritable opportunité économique pour les collectivités, synonymes d'emplois locaux et de recettes fiscales.

Les collectivités agissent également sur la consommation d'énergie, notamment en rénovant leurs propres bâtiments, qui représentent une facture énergétique de 4 milliards d'euros par an. Elles peuvent soutenir la rénovation des particuliers en mettant en place des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique pour accompagner les travaux. Elles agissent également contre la précarité énergétique, en identifiant les ménages en difficulté pour payer leur facture énergétique et en les aidant à réaliser les travaux.

Enfin, les collectivités sont en charge de la distribution d'énergie. Il s'agit d'un domaine peu mis en avant, mais c'est une étape essentielle entre la production et la consommation, avec des moyens d'actions importants en faveur de la transition énergétique (intégration des énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie...). ■



Concernant les énergies renouvelables, la planification permet d'identifier les gisements sur le territoire, et de fixer les objectifs de développement. Pour atteindre ces objectifs, les collectivités peuvent investir dans des projets d'énergies renouvelables, et développer des réseaux de chaleur. C'est un levier d'action très efficace : 50 % de l'énergie consommée en France est destinée au chauffage

*AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations professionnelles) en matière de politiques Énergie-Climat des territoires et de gestion territoriale des déchets.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales

Amenés à évoluer avec la loi sur les régions, les 17 pôles métropolitains du territoire français doivent mettre en place une nouvelle forme de coopération interterritoriale. Ils doivent répondre aux défis posés par l'implication de la société civile (via les Conseils de développement), les relations interpôles et le transfrontalier. Mais au-delà des problématiques techniques et administratives, l'avenir des pôles métropolitains se joue également sur le plan politique. Cette publication de la FNAU met en perspective l'histoire et la diversité d'actions de ces pôles pour interroger leur devenir comme outil d'interterritorialité.

[<https://goo.gl/ttUS5J>]



URBANISME

UrbaNews.fr

Créé en septembre 2009 à Lyon par Edouard Malsch et Jeremy Berdou, UrbaNews.fr est un blog participatif dédié à l'actualité de la ville, de l'urbanisme et de l'architecture. Depuis plus de 6 ans, la plateforme présente des projets urbains, propose des interviews exclusives, des vidéos, etc. Elle se veut également participative et est un moyen d'échange entre les différents professionnels et autres étudiants, explorant les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du design, et d'autres disciplines connexes. De nombreux contributeurs extérieurs ont ainsi pu promouvoir des travaux originaux et les confronter à de nouveaux regards. Chaque article est travaillé avec sérieux, dans le respect de ses sources.

[<https://www.urbanews.fr>]



AMÉNAGEMENT URBAIN

Nourrir les urbains

La revue Urbanisme s'intéresse pour la première fois de son histoire à l'alimentation des villes. Elle aborde le sujet avec un large spectre en faisant la part belle à la question des relations entre la ville et son hinterland nourricier et à la manière dont les villes se réapproprient la question alimentaire. À l'heure où les initiatives de production alimentaire locale se multiplient, quelle place l'agriculture urbaine peut-elle occuper ? Telle est la question centrale du dossier « Nourrir les urbains ».

[<https://goo.gl/V6DVNn>]



SCIENCES HUMAINES

Les territoires français en 50 cartes

Cet ouvrage propose, à travers une sélection d'indicateurs cartographiés, une approche synthétique de la diversité des territoires français.

Les cartes montrent les disparités territoriales dans les domaines démographique, économique, social et environnemental. Pédagogique, cette publication explicite les facteurs à l'origine de ces disparités, structurelles ou conjoncturelles, dans le peuplement des espaces, le tissu productif local, les caractéristiques paysagères, ou encore celles liées aux modes de vie et aux pratiques culturelles spécifiques.

[<https://goo.gl/G7n4nT>]



PROCHAIN Grand Angle

ENVIRONNEMENT

Quand le déchet devient ressource !

Pour Pierre Grosset* « Les déchets des uns peuvent devenir la matière première des autres ». Ce concept à présent répandu se décline progressivement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme (réseau de chaleur...). Pourtant, si la valorisation énergétique est mieux appréhendée, la gestion des déchets du BTP reste une préoccupation majeure. Les impacts sont tels sur nos territoires et dans nos villes (environnement, santé publique, économie...) que la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte responsabilise les collectivités et fixe l'objectif de valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur BTP en 2020.

De la planification urbaine à la manière de construire la ville, le prochain cahier de l'AUDAP mettra en perspective réglementations, problématiques et exemples de pratiques, en passant par la recherche, l'innovation et le développement économique.

* Conseiller régional Bourgogne-Franche-Comté en charge de l'habitat, de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire

NICOLAS HULOT

Quels sont les défis prioritaires pour répondre à court et à long terme à la transition énergétique, et quel doit-être le rôle de l'État ?

La France est, depuis la COP21, la gardienne d'une responsabilité, celle de la lutte contre le dérèglement climatique. Notre rôle est de faire de l'accord de Paris une réalité pour les Français, pour l'Europe et pour notre action à travers le monde. Nous avons les moyens de ces ambitions : les énergies renouvelables se déploient, les bâtiments économes en énergie se multiplient, la mobilité propre devient de plus en plus abordable. Le défi est de rendre ces innovations accessibles pour le plus grand nombre. Nous parlons là d'une véritable transformation de société. A court terme, je souhaite que chacun puisse participer à la transition écologique, en aidant notamment les ménages aux revenus modestes à changer de véhicule ou trouver une solution pour réduire leur facture de chauffage. La consommation est aussi un levier essentiel pour agir. Nous souhaitons par exemple mettre fin à l'importation de produits qui conduisent à la destruction des grandes forêts du monde. Sur le plus long terme, j'ai fixé l'horizon de la neutralité carbone d'ici 2050. C'est comme cela que nous mettrons en œuvre l'accord de Paris.

Les territoires et les collectivités locales peuvent-ils être des acteurs majeurs de la transition énergétique ? Quelles incitations allez-vous mettre en place ?

Les territoires sont les piliers de la transition écologique. C'est au niveau local que peuvent être déployées des initiatives concrètes, proches des citoyens. Bien souvent, les actions les plus innovantes trouvent leur source au niveau des collectivités locales, des associations, des start-up, car c'est à ce niveau que se rassemblent les acteurs autour de projets pour les territoires. Je suis par exemple très attaché à la promotion de l'économie circulaire. De nombreux territoires contribuent à l'émergence de ce nouveau modèle. C'est un enjeu environnemental, mais aussi économique : l'économie circulaire concerne 800 000 emplois en France.

Le Gouvernement publiera une feuille de route pour l'économie circulaire en 2018 intégrant les principales mesures à prendre pour favoriser ce développement. Soutenir les entreprises visionnaires implantées localement, c'est renforcer l'attractivité d'un territoire. Tout le monde est gagnant !

De par votre expérience, comment associer les citoyens pour réussir le pari de la transition énergétique ?

J'ai présenté en juillet dernier un Plan Climat pour être plus ambitieux, plus inventif, plus solidaire sur la transition écologique. Ce Plan appartient à tous les Français, et je souhaite associer chacun d'entre eux à la mise en œuvre des transformations du quotidien. La mobilisation lancée à travers la plateforme « Make our planet great again » se poursuivra pour encourager les projets les plus innovants. Les citoyens volontaires pourront aussi choisir les actions prioritaires à engager dans les domaines de l'énergie ou de la protection de la biodiversité, à travers un « budget participatif » qui sera lancé dès la rentrée. Nous ne pourrons pas réussir le défi de la transition écologique sans les citoyens, et je sais qu'ils sont enthousiastes à l'idée de pleinement contribuer à la dynamique. ■



A PROPOS

Nommé le 17 mai 2017 ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, au sein des gouvernements Philippe I et II, sous la présidence d'Emmanuel Macron, Nicolas Hulot a été successivement journaliste-reporter, animateur-producteur de télévision et écrivain.

Désireux de mettre sa notoriété au service de la protection de la planète, il crée en 1990 la fondation Ushuaïa qui devient ensuite la fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme.

En 2005, il invite députés et sénateurs à un vote unanime en faveur de la Charte de l'environnement.

Avec le Défi pour la Terre, lancé en mai 2005 par sa fondation, il fédère plus de 850 000 personnes qui s'engagent à agir quotidiennement pour la planète. Fin 2006, il propose un Pacte écologique aux candidats à l'élection présidentielle afin de les inciter à placer les enjeux écologiques et climatiques au cœur de l'action publique. Fort de cette mobilisation citoyenne, il contribue, dès septembre 2007, avec les experts de sa fondation, à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

En décembre 2012, en tant que président de sa fondation et à titre bénévole, il est nommé envoyé spécial du président de la République pour la protection de la planète.